



Rapporteur : M. MARTIN

49059

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Fonctionnement de l'Assemblée - Désignations de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions ou organismes

Le jeudi 08 février 2024 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BILLARD (pas de pouvoir donné), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h30.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3121-15 et L. 3121-23 ;

Vu le code des transports, notamment l'article L. 1231-5 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 1^{er} juillet, 22 juillet, 25 novembre, 16 décembre 2021, 3 février, 11 mars, 7 avril, 24 juin, 29 septembre, 18 novembre, 16 décembre 2022, 9

février, 13 avril, 30 juin, 29 septembre, 17 novembre et 15 décembre 2023 relatives aux désignations de représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et d'organismes ;

Exposé :

En application du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations.

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, deux modalités alternatives coexistent :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;

- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

La présente délibération concerne un ajustement ponctuel de désignation (I.) et une nouvelle demande de représentation (II.).

I. AJUSTEMENT DE DÉSIGNATION

ENSEIGNEMENT

Collège Théodore Monod de Vern-sur-Seiche

M. GUÉRET a été désigné par l'Assemblée pour siéger en tant que titulaire au Conseil d'administration du collège Théodore Monod de Vern-sur-Seiche.

Il est proposé que M. PERRIN soit désigné pour le remplacer dans cette instance.

II. NOUVELLE DEMANDE DE DÉSIGNATION

MOBILITÉ

Comité des partenaires de la mobilité de Couesnon Marches de Bretagne

Devenue autorité organisatrice des mobilités le 1^{er} juillet 2021, Couesnon Marches de Bretagne doit se doter d'un Comité des partenaires, consulté au moins une fois par an et avant la mise en oeuvre de tout projet de mobilité structurant sur son territoire. Il y est prévu la représentation du Département.

Il est proposé que Mme COURTIGNÉ soit désignée pour siéger au Comité des partenaires de la mobilité de Couesnon Marches de Bretagne.

Décide :

- de désigner M. PERRIN pour siéger en tant que titulaire au Conseil d'administration du collège Théodore Monod de Vern-sur-Seiche, en remplacement de M. GUÉRET ;
- de désigner Mme COURTIGNÉ pour siéger au Comité des partenaires de la mobilité de Couesnon Marches de Bretagne.

Vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 17

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 février 2024

ID : AD20240258V2

Pour extrait conforme